

LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL

Du 4 PLUVIOSE, an 5^e. de la République française.
(Lundi 23 JANVIER 1797, vieux style.)

(DIGNER FERUM QUID VERAT?)

A V I S.

Le propriétaire de ce journal ayant à regretter la mort du citoyen Leroux, chargé de sa correspondance, prie les abonnés d'adresser désormais leurs lettres au directeur du *Vérifique*, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, n^o. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

Cours des changes du 3 pluviôse.

Amsterdam	59 $\frac{1}{2}$ 60 $\frac{1}{2}$
Hambourg	194 191 $\frac{1}{2}$
Espagne	11 5
Gênes	91 $\frac{1}{2}$ 92 $\frac{1}{2}$
Livourne	101 $\frac{1}{2}$
Bâle	1 $\frac{2}{3}$ 15 j.
Piastres	5 4 6
Quadruple	79
Or fin	101 12 6
Souverain	33 12 6
Mandat	1 l. 5 s.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES. RUSSIE.

Riga, 12 décembre.

L'indifférence que la Russie sembloit montrer sur la guerre de la France, n'étoit réellement qu'apparente. Quelque tems avant la mort de l'impératrice, il y avoit déjà sur le tapis une coalition du Nord dont l'objet étoit le rétablissement de la tranquillité en Europe. Le roi de Prusse et les rois de Suède et de Danemark ont accepté l'invitation qui leur a été faite d'y accéder. Le cabinet de Pétersbourg étoit sur le point de s'élever d'une manière indirecte et éclatante contre le système politique de la France, lorsque la mort de l'impératrice arriva. C'est donc à Paul I^{er}. qu'il est réservé de mettre cette grande entreprise à exécution. L'on a appris de l'Angleterre, que le cabinet britannique doit faire à la France des propositions justes et acceptables. L'on sait aussi que pareille chose doit avoir lieu de la part de la cour de Vienne. La coalition du Nord soutiendra ces démarches fondées sur l'équité, et comme les puissances belligérantes ont fait des efforts qui doivent les avoir plus ou moins épuisées, elle interviendra activement.

I T A L I E.

Milan, le 7 janvier.

L'insurrection de la Carfagnana et celle de la ville de

Ferrare sont entièrement apaisées. La lettre suivante du général Buonaparte, adressée au général Rusca, chargé de soumettre les rebelles, jettera du jour sur cet événement, et sur les projets ultérieurs du commandant en chef.

« La ville de Carrare, une partie de la Carfagnana, et particulièrement la ville de Castelnuovo, sont en rébellion. Ces malheureux se sont laissés séduire par des agens perfides qui parcourent l'Italie pour exciter les peuples à la révolte, et faire tomber sur eux tous les maux de la guerre. Vous vous porterez à Castelnuovo avec une colonne mobile; vous ferez fusiller les chefs des rebelles; vous vous ferez délivrer vingt otages que vous enverrez à Milan; vous ferez détruire la maison du confesseur du duc de Modène, qui est l'auteur de cette rébellion; vous ferez ériger sur ses décombres une pyramide avec cette inscription: *Châtiment d'un prêtre faubond, qui, abusant de son sacré ministère, a prêché la révolte et l'assassinat.* Vous ferez assembler les magistrats, les chefs des divers couvens, et tous les curés; vous leur direz, de ma part, que tant que les ministres de la religion seront animés des vrais principes, comme le cardinal Mattei, Archevêque de Bologne, les évêques de Modène et de Pavie, qui par leur sagesse et la pureté de leur morale, nous rappellent les premiers siècles de l'Église, je les respecterai, eux, leurs propriétés et leurs usages, lorsqu'ils les feront contribuer à la tranquillité publique et au bien général; mais quand la sainteté de leur ministère deviendra, dans les mains des malveillans, un instrument de discorde et de guerre civile, je les traiterai sans aucun égard; je ferai détruire leurs couvens, je confisquerai leurs propriétés, et je ferai punir personnellement les curés des villages qui se seront mal comportés.

« Après cela, vous vous porterez à Carrare, et de-là à Livourne, où vous vous joindrez à la garnison de cette place et à la colonne mobile, que vous trouverez à Bologne, sous le commandement du général Lanus, pour défendre les côtes de la Toscane de toute invasion de la part des anglais, et vous reprendrez Castiglione. »

Signé BUONAPARTE.

Extrait d'une lettre particulière, datée de Vérone, le 20 nivôse, (9 janvier.)

Nos troupes ont commencé à se battre. Après quelques fusillades d'avant-postes, un corps de 5000 autrichiens est venu attaquer notre cinquième demi-brigade, détachée à deux lieues de Legnago. Le combat a été des plus vifs, et a duré depuis sept heures du matin jusqu'à une

heurs. Notre demi-brigade, composée seulement de mille hommes, est parvenue à repousser l'ennemi avec beaucoup de perte, et 160 prisonniers. Deux de nos commandans de bataillon ont été tués sur le terrain, et le chef de brigade est blessé à mort. Ce sont trois bien braves officiers à regretter. Les prisonniers sont maintenant sur la place de Vérone.

On est actuellement aux prises à Legnago, route de Rivoli: demain ou après, la bataille sera, dit-on, générale.

ANGLETERRE.

Londres, 14 janvier.

La maille de Dublin, arrivée avant hier, n'apporte pas des nouvelles bien importantes: l'escadre française a entièrement disparu des côtes d'Irlande.

La frégate la *Vénus*, arrivée le 6 de Terre Neuve, aux hauteurs de Scilly, avoit rencontré, la veille, le lord Bridport à dix lieues, à l'ouest de Scilly. Il étoit en route pour l'Irlande avec un vent très favorable.

Il a été publiée à Limerick une proclamation du général Smith. On y annonce le départ des vaisseaux français qui étoient dans la rivière de Shannon; et on félicite les habitans sur le zèle et le patriotisme dont ils ont fait preuve. Les carabiniers et la milice volontaire du comté de Corck, ont aussi quitté Limerick pour rentrer dans leurs cantonnemens respectifs.

Nous apprenons de Portsmouth, la nouvelle du naufrage du *Baillies*, capitaine Simes. Ce vaisseau fut porté, à l'embouchure de la rade de Spithéal, par un coup de vent contre le banc de sable, dit le *banc du cheval*, et mis en pièces. Quelques débris furent portés sur le rivage; mais le corps du vaisseau a disparu. Un autre navire, l'*Oswal*, de Riga, bon marcheur, avoit été poussé sur le même banc avec le *Baillies*; mais il fut rejeté au large, et entra heureusement à Portsmouth.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Cologne, 10 janvier, (21 nivose). Le général Moreau, qui est de ce moment nommé au commandement en chef des deux armées du Nord et de Sambre et Meuse, est attendu ici incessamment. Le général Kleber a donné sa démission, et vient de vendre ses équipages. Lefebvre est à Paris avec plusieurs autres généraux, ou ils sont allés prendre de nouvelles instructions.

Il paroît que le plan d'opérations pour la campagne prochaine, différera essentiellement de tous ceux qui ont été suivis jusqu'ici: il est probable que ce plan sera défensif: on formera deux lignes, la première au Rhin, la seconde depuis Metz jusqu'à Maëstricht: il y aura dans cet espace plusieurs camps de réserve, d'environ 20 mille hommes chacun; celui de Metz a déjà été tracé, et près de 10 mille hommes ont été détachés de l'armée de Sambre et Meuse, pour s'y rendre. Le général Bernadotte qui a été nommé pour le commander, est parti de Coblenz avant hier avec tout son état-major.

On prétend que les troupes détachées de l'armée de Sambre et Meuse, seront remplacées par d'autres qui doivent arriver de l'intérieur.

Alexandre est définitivement nommé commissaire ordonnateur en chef de l'armée du Nord; mais avant que de remplir ses nouvelles fonctions, il doit d'abord aller rendre compte de sa conduite au directoire; il est déjà parti pour Paris.

(2)

Le clergé jouit en ce moment de la plus parfaite tranquillité; il n'est pas vrai, comme on l'avoit débité, que des religieux aient été forcés ici d'évacuer leurs couvens.

Straubourg, le 27 nivose. Voici ce que porte une lettre de Basle, datée du 24 courant. « On croyoit que la reddition de Kehl entraîneroit celle de la tête du pont de Huningue, et que par suite un armistice seroit conclu; mais on assure que Moreau a reçu des ordres de conserver ce poste aussi long-tems qu'il sera possible; et que d'après ces ordres, on travaille jour et nuit à fortifier les retranchemens. Le général Dufour, qui commande la première division, s'est porté hier sur les lieux, pour s'assurer et reconnoître les moyens de défense.

Desenfans a repris le commandement, et l'on attend journellement un renfort considérable, outre deux demi-brigades de l'armée de Sambre et Meuse. Le général en chef Moreau doit également arriver dans nos environs.

D'un autre côté, les autrichiens font de grands préparatifs pour attaquer la tête du pont, et forcer les français à repasser sur la rive gauche du Rhin; ils font venir la grosse artillerie de Kehl, et l'archiduc Charles est attendu au quartier-général de Lorrach.

La canonnade près de Huningue, a repris beaucoup d'activité depuis quelques jours. »

Rochefort, 25 nivose. La frégate sur laquelle sont les généraux Morard de Galles et Hoche, est en rade. Le vaisseau la *Révolution* vient aussi d'arriver, ayant à son bord l'équipage du *Scévola* qui a coulé en mer.

On assure qu'ils ont été poursuivis par vingt-deux vaisseaux.

La frégate la *Fraternité* a tenu la mer pendant 29 jours, constamment balotée par les vents contraires, et souvent à la vue des escadres de l'ennemi. Des personnes qui se croient instruites du secret de l'expédition, assurent que ce ne sont ni les anglais, ni même les vents qui ont empêché la descente; et que tout le mal a sa source dans un signal mal entendu au départ de la flotte; ce qui a divisé et retardé la marche des escadres.

Il est arrivé avant hier en rade de ce port, la flûte l'*Archille*, venant de Saint-Domingue. Rien n'a encore transporté de nouvelles qu'elle a portées. On prétend que Pageot et une centaine d'officiers reviennent de la colonie.

Le citoyen Desmieux, muni d'un passe-port pour Paris, de la commission déléguée à Saint-Domingue, n'a pu obtenir de se rendre à sa destination. Les bureaux de la marine lui ont permis d'aller par-tout où il voudroit, excepté à Paris.

Il paroîtroit qu'en écartant M. Desmieux de Paris, on voudroit en écarter la vérité, on voudroit empêcher qu'elle n'y parvint. Le bannissement de la capitale par une lettre de cachet des bureaux de la marine, est un de ces coups d'autorité, dont nous ne nous rappelons pas d'avoir vu d'exemple, sous les regnes les plus absolus, dans de semblables circonstances. Nous ignorons quels sont les opinions, quelle a été la conduite de M. Desmieux, quel étoit l'objet du voyage qu'il projettoit de faire à Paris; mais nous ne connoissons pas d'autorité en France qui eût droit de l'empêcher d'y venir.

PARIS, 3 pluviôse.

Hier, à l'ouverture du comité général et secret du conseil des cinq-cents, Royer est monté à la tribune,

et après avoir annoncé la dernière tentative des échappés de Grenelle contre l'anti-fraterniseur Malo, il a demandé qu'un message fût envoyé au directoire, pour qu'il fit passer au conseil des renseignemens sur cet attentat; mais Treilhard a réclamé l'ordre du jour, motivé sur ce que le directoire ne pouvoit avoir une connoissance exacte des circonstances de cet événement; que les autorités judiciaires étoient occupées à dresser des procès-verbaux, et à prendre toutes les informations, et que, sans doute, tous les détails seroient envoyés aux inspecteurs de la salle, aussi tôt qu'ils seroient recueillis.

On a dénoncé à l'animadversion du conseil l'intérêt numéraire que les créanciers du directoire exigeoient de lui. Il a emprunté sur gages une somme de 10 millions, qui en peu de jours a valu aux prêteurs la somme de 800 mille liv. Le directoire prétend que la détresse du trésor public l'oblige à se mettre ainsi sous la dépendance des usuriers. Selon son calcul, il n'y a plus en caisse, y compris deux millions et quelques cent mille livres de recouvremens à faire, que cinq millions deux cent mille livres. La dépense du mois de nivose est de plus de trente-deux millions; le déficit pour ce mois seul sera de plus de vingt-huit millions.

Note du rédacteur.

Voltaire qui, à mon avis, avoit un sens plus droit en matière de politique, que J. J. tant vanté par des hommes qui ne l'ont pas toujours entendu, par la raison assez simple qu'il ne s'entendoit pas toujours lui-même, et qu'il se contredisoit fréquemment; Voltaire a écrit quelque part: *Toutes les révolutions arrivent par les finances.* Si cet axiome est vrai en général, s'il ne l'est pas sans restriction, la révélation que fait le directoire de la détresse de nos finances, mérite donc la plus sérieuse attention.

Un déficit de 28 millions par mois, en numéraire, ne pourroit manquer de renverser le gouvernement le plus affermi; il faut, ou que ce déficit soit comblé, ou que l'état croule dans ses fondemens.

On nous dira: les gouvernemens se mouvoient avant la découverte de l'Amérique, et le numéraire étoit peu abondant.

Nous répondrons: la machine étoit autrement montée. On fournissoit au roi des hommes, des chevaux, des denrées en nature. Il avoit un immense revenu en biens territoriaux. Il faisoit vendre à la lettre les poulets et les œufs de ses domaines.

L'engrenure de la féodalité avoit ses inconvéniens, mais elle étoit fortement liée. Les choses ont changé de face. L'argent est devenu le mobile universel. On peut par des moyens extraordinaires faire des invasions et des conquêtes, mais on ne pourra, ni les garder, ni conserver sa police intérieure sans argent.

Le revenu national est aliéné. On a promis à l'armée tout ce qu'il en reste, et plus qu'il n'en reste. La république a une ressource de moins que la monarchie, qui avoit un domaine et des impôts; il ne lui reste plus que des impôts. Sous peine de la dissolution du gouvernement, il faut que les taxes égalent les dépenses, ou que les dépenses n'excèdent pas les taxes. Il y a cent ans qu'en France on travaille, sans succès, à établir cet équilibre. Le régent y parvint au moyen d'une effroyable banqueroute. Louis XVI périt pour ne l'avoir pas trouvé.

Depuis sa mort, on a fait et refait différentes banques routes, sans avoir pu rétablir la balance. Qui nous tirera de-là? Les négocians consultés, ont jetté leur bonnet par-dessus les moulins. Ramel n'y voit pas plus clair. Ciel, ayez pitié de la France!

Voici le texte de la proclamation du général Grouchy, dont nous avons parlé hier.
Armée expéditionnaire, au quartier-général de Brest, 12 nivose.

Républicains, le directoire exécutif, se livrant à l'espoir que le général Hoche aura effectué la descente, ordonne à l'armée de se tenir prête à aller joindre. L'honneur national, les intérêts de la liberté, les destinées de la république commandent l'accomplissement d'une grande entreprise sur l'Irlande. Elle doit être chère, elle doit être secondée, avec enthousiasme, par tous les bons français.

Le directoire exécutif s'est prononcé de la manière la plus énergique à cet égard; il me charge de témoigner sa satisfaction à ceux des corps de l'armée (parmi lesquels on distingue la légion des Francs) qui oubliant quelques instans de privation et de souffrances, ont donné, par leur sagesse, une nouvelle preuve de leur dévouement; et par leur généreuse impatience d'être rendus aux bords étrangers, où la gloire les appelle, la certitude des succès qu'ils sauroient y obtenir.

Excitées, sans doute, par les manœuvres des ennemis de la république, qui (le gouvernement le sait) ont cherché et cherchent encore à égarer l'armée expéditionnaire, les troupes de la 9^e demi-brigade, embarquée sur le vaisseau la Constitution, et celles de la 14^e demi-brigade, sur la frégate la Coquille, ont tenu une conduite indigne de républicains et de français.

J'annonce à l'armée qu'elles vont être renvoyées aux dépôts de leur corps, et qu'elles ne participeront ni aux dangers, ni à l'honneur de la seconde expédition.

Signé EMMANUEL GROUCHY, général-divisionnaire, commandant la douzième division, et provisoirement l'armée expéditionnaire.

Veut-on connoître l'esprit, le style, la déconce, le ton, l'orthographe, les hautes espérances de ces misérables qui se sont décernés des brevets de révolutionnaires, de patriotes exclusifs? etc., en voici un petit échantillon tiré d'une lettre au rédacteur.

De Moulins, le 27 nivose, an V.

Il paroît mon ami que depuis quelques tems tu deviens pourri d'aristocratie, car dans ta feuille du 22. de ce mois ou tu dit en toute lettre sa majesté catholique, plutôt que de dire sa majesté très hypocrite, achève de me confirmer que tu es un gagiste de ces petits roitelets qui ne tarderont pas à être détronés de grace supprime ces mots ou supprime celui de véridique.

Salut et fraternité.

D Y V N A Y

Extrait fidèle du discours prononcé par Paul Barras dans l'église de Notre-Dame.

Le mérite littéraire de Barras est connu. Si nous relevons dans son discours quelques négligences, on les attribuera aux soins du gouvernement qui ne lui permettent que rarement d'exercer sa plume.

Les mots d'époque grave, d'époque majestueuse, de

tyran parjure, de glorieuse révolution, d'entreprise sacrilège au peuple français, donnent à son exorde l'air d'un lieu commun révolutionnaire. Des érudits que nous avons consultés, pensent même que l'on pourroit trouver les lambeaux de cet exorde dans quelques discours de Robespierre, de Marat ou de Tallien. C'est fort bien d'imiter les modèles, mais il ne faut pas les copier.

L'orateur se livre ensuite à son génie, et prend une manière plus originale; on en pourra juger par les phrases suivantes qui ne sont nulle part.

« Oui, citoyens, l'édifice de votre liberté, survivant à toutes les passions, n'offrira à vos neveux que la beauté de ses formes. »

« Noa, républicains, la mousse légère qui s'attache aux colonnes d'un temple, n'altère pas la majesté du Dieu qu'on y adore. »

Cette mousse légère, c'est le 2 septembre, ce sont les deux années de Robespierre.

L'expression est élégante et heureuse; on ne pouvoit pas dire la chose plus joliment.

On ne devineroit pas comment l'orateur appelle l'heure où nous brisâmes nos fers, c'est une heure sublime.

Le tableau des crimes de la royauté est remarquable par la même beauté de style, et par une érudition profonde. Rien n'est oublié. Les emprunts forcés, les banqueroutes fréquentes, les villes françaises détruites par le canon, le commerce ruiné, les arts anéantis, la marine engloutie, les colonies incendiées, les armées révolutionnaires, la guillotine ambulante; à ce tableau, l'orateur a opposé celui des bienfaits de la république.

Il a peint ensuite les jacobins comme des royalistes. Tacite ne devoit pas mieux.

Dans la péroraison, il a rassuré les rentiers par ces mots: *la prospérité s'avance!* mais on a remarqué peu de liaison dans les idées de l'orateur; car ensuite, c'est seulement à la génération qui s'élève qu'il promet le bonheur: à vous, dit-il, dont les charmes de la jeunesse embellissent le front, c'est vous qui jouirez, etc.

Une apostrophe aux pères et aux mères, a fait fondre tout le monde en larmes.

Tel est ce chef-d'œuvre de raison et d'éloquence auquel l'orateur a prodigué toute la force de ses poulmons.

Au rédacteur.

Prince, quelques raisons que vous puissiez me dire,

Votre devoir ici n'a pas dû vous conduire,

Ni vous faire quitter en de si grands besoins,

Vous, le Pont, vous, Colchos, confiés à vos soins.

Un habile comédien, récitant ces quatre vers du côté de Mithridate, mettoit deux nuances très-distinctes entre ces deux reproches, dont le premier s'adresse à Pharas, que hait Mithridate, et le second à Xiphars, qu'il aime. Il prononçoit d'une voix rude, et avec un front sévère: *Vous le Pont*; et d'un ton paternel et affectueux, *vous Colchos*. Cette anecdote me revint hier dans la mémoire en entendant prêter le serment de haine à la royauté et à l'anarchie. Les uns bredouilloient le mot *royauté*, les autres celui d'*anarchie*. Je me dis à moi-même: c'est le *Pont* et *Colchos*; chacun prononce suivant son affection.

Ce monde-ci n'est qu'une œuvre comique.

De l'imprimerie de LE NORMANT, rue des Pères-Saint-Germain-l'Auxerrois, n^o 42.

(4)
CONSEIL DES CINQ-CENT
Séance du 3 pluviôse.

Lemarchand-Gomicourt expose, par motion d'ordre que la loi sur les patentes exempte de ce droit les citoyens salariés par la nation, et que cependant dans plusieurs communes on veut y assujettir les médecins, officiers de santé attachés aux hôpitaux militaires, réclame donc contre cette extension donnée à la loi.

On invoque le renvoi à la commission des finances pour présenter à ce sujet un projet de résolution. Ad.

Bellroy, au nom de la commission des finances, fait un rapport sur les déchéances prononcées par les lois relatives au paiement des domaines nationaux. Les lois relatives qui ont été apportées dans les estimations, suspensions qui ont eu lieu, ont mis dans le cas de déchéance une foule de soumissionnaires; cependant ils étoient acquéreurs de bonne foi. Peut-on leur faire supporter la peine de fautes qui ne sont pas les leurs? Il convient donc de venir à leur secours; et le rapporteur propose en conséquence un projet de résolution dont voici les bases:

Art. I. Ceux qui, à l'époque de la publication de la présente, n'auront pas satisfait au paiement des deux premiers sixièmes du dernier quart, et qui n'auront pas retiré leurs consignations, sont relevés de la déchéance encourue, à la charge par eux d'effectuer le paiement dans le délai de 20 jours.

II. A défaut de paiement dans le délai ci-dessus, les biens seront remis en vente à l'enchère.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement de ce projet.

Cambacérés se présente à la tribune pour soumettre à la discussion le projet du code civil. Le conseil arrête qu'il n'y a pas lieu à l'ajournement constitutionnel, et fixe la discussion à samedi.

Le conseil arrête ensuite qu'il reprendra demain la discussion sur le divorce, et se forme après en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 3 pluviôse.

On approuve une résolution d'avant-hier, concernant une disposition de fonds pour le ministre de la guerre.

Levacher, organe d'une commission, présente un rapport sur la résolution portant qu'il sera établi un journal tachygraphique, et propose de la rejeter.

Le rapporteur a balancé les avantages et les inconvénients qui doivent résulter d'un semblable établissement. Ceux-ci lui ont paru beaucoup plus grands et plus nombreux. Il a pensé que ce journal ne seroit pas d'une autre nature que les autres; que, susceptible d'être influencé, il ne feroit que rappeler le bulletin; qu'il entraîneroit des dépenses plus considérables que celles dont le conseil des cinq-cents a présenté le tableau; et dans quelle circonstance? Lorsque le gouvernement ne peut satisfaire ses créanciers, payer les fonctionnaires publics, et acquitter difficilement la solde des troupes.

Giraud Pouzolles et Lecoulteux demandent l'ajournement.

Le conseil prononce l'ajournement trois jours après la distribution du rapport, dont il a ordonné l'impression.

J. H. A. POUJADE L.